

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET CONSULTATIVES PARITAIRES

Des instances paritaires
consultées sur des sujets relatifs
aux situations individuelles



COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

ET CONSULTATIVES PARITAIRES

Le dialogue social s'exerce au sein de différentes instances. Les commissions administratives paritaires (CAP) et des commissions consultatives paritaires (CCP) sont deux instances qui doivent être consultées par l'employeur avant de prendre certaines décisions individuelles défavorable relatives à la carrière des fonctionnaires ou à la situation des contractuels (refus de titularisation, licenciement, sanction disciplinaire...).



TARIFICATION

Inclus dans la cotisation



CONTACT

capct@cdg25.org
03 81 99 36 37

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée

collectivité affiliée

DES INSTANCES PARITAIRES CONSULTÉES SUR DES SUJETS RELATIFS AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES



Le centre de gestion assure l'organisation et le fonctionnement des instances de dialogue social.

Les CAP et CCP placées auprès du centre de gestion (1 par catégorie hiérarchique) sont communes à l'ensemble des collectivités affiliées.

La mission du centre de gestion est d'organiser les élections des représentants du personnel au sein de ces instances, de désigner les représentants des employeurs, d'organiser les réunions et d'en assurer le secrétariat.

Il s'agit également d'instruire les saisines des employeurs et de les accompagner dans la consultation de l'instance et la mise en œuvre de l'avis rendu.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Des instances mutualisées à l'échelon départemental
- Des réunions régulières pour une animation continue du dialogue social
- Des membres formés